

Convention

EDF, Gaz de France, l'ETAT, le Groupement d'Intérêt Public Grand Projet de Ville – GIP GPV de Rouen et la VILLE DE ROUEN,

portant sur la présence, la qualité des services et la participation au renouvellement urbain d'EDF et de Gaz de France dans les quartiers relevant de la Politique de la Ville

entre

- l' **ETAT**, représenté par M. Patrick PRIOLEAUD, Sous-Préfet à la Ville de la Préfecture de Seine Maritime,
- la **VILLE DE ROUEN**, représentée par Mme Elisabeth BOUDIER, Maire Adjointe,
- le **Groupement d'Intérêt Public Grand Projet de Ville GIP GPV de Rouen** , représentée par M. Pierre ALBERTINI, Président, ci après « GIP GPV ».

d'une part

et

- **Electricité de France EDF**, établissement public à caractère industriel et commercial, ayant son siège 22-30 Avenue de Wagram Paris 8ème, immatriculé au registre du Commerce et des Sociétés sous le N° Paris B 552081317, représenté par M. Jean-Michel DEVEZA, Directeur d'EDF Gaz de France Distribution Normandie Rouen, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés, ci-après « EDF »
- **Gaz de France**, établissement public à caractère industriel et commercial ayant son siège à Paris (17ème), 23 rue Philibert Delorme par M. Jean-Michel DEVEZA, Directeur d'EDF Gaz de France Distribution Normandie Rouen, agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés, ci-après « Gaz de France »

Ensemble, EDF et Gaz de France sont dénommés ci-après « EDF GDF » dans le cadre des missions dévolues à EDF Gaz de France Distribution.

d'autre part

Il est préalablement exposé ce qui suit :

Le renforcement du service public, le renouvellement urbain et la revitalisation économique constituent des axes majeurs de la Politique de la Ville retenus par l'ETAT, la VILLE DE ROUEN et le GIP GPV. Ces axes sont mis en œuvre dans les contrats de ville, notamment par l'amélioration de la présence et de la qualité des services publics, et également par le programme de renouvellement urbain, en particulier sur le Grand Projet de Ville.

La Politique de la Ville résulte de la mission de service public des deux entreprises et de leur volonté commune d'apporter, sous des formes adaptées au contexte des quartiers concernés, un service de qualité aux usagers.

EDF et Gaz de France s'impliquent dans cette démarche.

La présente convention s'inscrit dans le cadre de la convention signée par le Ministre Délégué à la Ville et les présidents d'EDF et de Gaz de France en date du 6 décembre 2001.

Cette convention a pour objet de définir le contenu des actions que les entreprises EDF et Gaz de France, représentées par EDF Gaz de France Distribution Normandie Rouen, s'engagent à conduire, en concertation et avec le soutien de l'ETAT, de la VILLE DE ROUEN et du GIP GPV, dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville relevant du Grand Projet de Ville (Sapins, Châtelet, Lombardie, Grand-Mare, Grammont), en vue de contribuer :

- au renforcement de la présence et de la qualité des services publics de l'énergie,
- à la requalification urbaine et sociale des quartiers concernés et au renouvellement urbain dans une perspective de développement durable,
- au développement d'actions de prévention, de solidarité, de lutte contre la précarité et l'exclusion sociale,
- au développement de l'accès à l'emploi, de l'emploi, et au développement économique.

La présente convention comporte des engagements communs à EDF et à Gaz de France ainsi que des engagements propres à chacune des deux entreprises sur le territoire de la VILLE DE ROUEN.

L'ETAT, la VILLE DE ROUEN et le GIP GPV soutiennent les efforts des entreprises EDF et Gaz de France en faveur des quartiers relevant de la géographie prioritaire de la Politique de la Ville.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 - ENGAGEMENTS

L'ETAT, la VILLE DE ROUEN, le GIP GPV et EDF GDF décident de rechercher et de mettre en œuvre des moyens renforcés, selon des modalités définies par la présente convention, pour la réalisation des actions prioritaires énoncées ci-après.

1.1 - Contribuer à l'amélioration de la qualité des services publics de l'énergie dans les quartiers en difficulté.

EDF GDF convient d'améliorer la qualité du service public de l'énergie dans les quartiers en difficulté. Cette amélioration portera en particulier sur les aspects suivants :

- Le renforcement de la présence d'EDF GDF sur les Hauts de Rouen, par la mise en œuvre de permanences au sein de l'accueil physique de **LA POSTE du Châtelet**.

Compte-tenu de l'intérêt et de l'importance de ce type de travail (information, médiation, communication) et de l'objectif (renforcer la présence sur ces quartiers), une personne à temps plein, en statut non aidé et ayant reçu une formation complète (immersion dans les entreprises publiques, compétences relationnelles et pédagogiques...), sera situé de manière très visible sur ce site.

- La mise en œuvre de permanences ponctuelles par un ou plusieurs médiateurs locaux (à qualifier et à quantifier selon la demande observée) au sein des accueils physiques de LA POSTE [ou future agence postale communale] des quartiers Grand Mare et Les Sapins ou par la mise en place de pré-accueils dans les propres accueils physiques d'EDF GDF accueillant pour partie la clientèle en provenance du territoire relevant du GIP GPV (**Grammont**).

- La participation aux groupes de travail « Gestion Urbaine de Proximité » (à l'instar de celui mis en place sur le quartier Grand Mare), notamment concernant le thème « Sécurité et Tranquillité » et « Cadre de vie ».

1.2 - Appui à la requalification urbaine et sociale des quartiers en difficulté

EDF et Gaz de France participent à la requalification urbaine et sociale des quartiers en difficulté dans une perspective de développement durable. Il s'agit en particulier d'accompagner, sur les quartiers sensibles, les opérations de renouvellement urbain et de démolition reconstruction, en développant à cette occasion des solutions et des actions visant à la maîtrise de la demande d'énergie afin de minimiser les charges supportées par les résidents, les collectivités et les acteurs économiques.

1.2.1 - Participer à la requalification urbaine et sociale des quartiers en difficultés dans une perspective de développement durable

EDF a lancé des appels à projets sur les thèmes du Développement Durable et de l'Eclairage Public auxquels la VILLE DE ROUEN et le GIP GPV ont répondu seuls ou avec des partenaires à travers deux projets localisés dans les quartiers en difficulté.

Le projet Développement Durable localisé sur le quartier Grammont et les Hauts de Rouen a été « Mentionné » et doit recevoir une aide financière de 50 000 €,

Cette aide sera versée après signature de la convention le 8 novembre 2004 entre les différentes parties. Elle doit notamment permettre la création d'un emploi en contrat à durée déterminée au sein des services du GIP GPV.

Cette convention, sera annexée à la présente.

EDF GDF s'engage par ailleurs à mobiliser son réseau d'experts EDF et Gaz de France, sur sollicitation de la VILLE DE ROUEN ou du GIP GPV pour développer l'intégration de la Haute Qualité Environnementale (HQE) dans les projets de renouvellement urbain. Les modalités de collaboration seront définies opération par opération.

1.2.2. - Participer à la sécurité des installations intérieures

Au titre de la prévention, Gaz de France s'engage à promouvoir le diagnostic Qualité Sécurité Installation Intérieure (QSII) porté par la filière gazière et qui vise à signaler les installations intérieures alimentées en gaz naturel ne présentant pas toutes les garanties de sécurité.

A la date de signature de la présente convention, Gaz de France prend en charge plus de la moitié du coût de chaque contrôle ainsi facturé au client 30 € au lieu de 76 €. Dans le cas d'une démarche solidarité en cours d'instruction par EDF GDF, ce service peut être effectué gracieusement.

De la même façon, Gaz de France peut réaliser, en lien avec les bailleurs sociaux, des opérations groupées à des conditions financières spécifiques.

Au même titre, EDF s'engage à promouvoir gracieusement dans le cadre de ses campagnes d'informations locales le Diagnostic Confiance Sécurité porté par la filière des électriciens et qui vise à détecter les installations électriques intérieures présentant un risque.

L'ETAT, la VILLE DE ROUEN et le GIP GPV apporteront leur aide aux bailleurs sociaux pour la remise aux normes des installations intérieures électriques ou gazières. Les modalités de collaboration seront définies opération par opération en fonction des programmes de rénovation entrepris et dont la liste et le calendrier prévisionnel de réalisation seront communiqués à EDF GDF par la VILLE DE ROUEN ou le GIP GPV.

Avant chaque opération et sur la base des informations transmises, EDF GDF s'engage à sensibiliser les bailleurs sociaux de la nécessité d'intégrer les facteurs sécurité des installations intérieures électriques et gazières dans les programmes de rénovation des logements.

1.2.3.- Contribuer à la mise en œuvre de plans d'amélioration des bâtiments sociaux.

Les études thermographiques permettent notamment de diagnostiquer la qualité des logements sociaux. Ce diagnostic permet ensuite de prioriser les opérations de renouvellement urbain et servir de base de réflexion pour la recherche de solutions d'économies d'énergies innovantes et faisant par exemple appel aux énergies renouvelables.

EDF GDF s'engage à mobiliser le réseau d'experts d'EDF et Gaz de France pour participer à la recherche de solutions, celle-ci étant menée en concertation avec l'ADEME, sur sollicitation de la VILLE DE ROUEN ou du GIP GPV. Les modalités de collaboration seront définies opération par opération en fonction des programmes de rénovation entrepris et dont la liste et le calendrier prévisionnel de réalisation seront communiqués à EDF GDF par le GIP GPV.

1.2.4. - Améliorer l'environnement.

Dans le cadre de l'intégration des ouvrages existants de distribution d'énergie :

- En 2004, la VILLE DE ROUEN et EDF GDF ont signé une convention de partenariat permettant de développer, via le recrutement par la VILLE DE ROUEN de deux personnes sous contrats aidés, des activités concernant le nettoyage et la lutte contre les graffitis sur les postes de distribution publique en lien avec l'équipe du Service Propreté de la VILLE DE ROUEN.

Dans ce cadre, EDF GDF ont soutenu la VILLE DE ROUEN par une participation forfaitaire annuelle de 3600 €.

Par ailleurs EDF GDF s'engage à participer aux réunions du CLSPD (Conseil Local de la Sécurité et de Prévention de la Délinquance), notamment concernant la fiche action N°7 « Lutte contre les tags et les graffitis ».

- Pour les années à venir, EDF GDF s'engage à participer à l'organisation de chantiers d'insertion ou socio-éducatifs permettant en particulier aux jeunes de renouer avec le milieu professionnel, notamment en leur faisant réaliser le nettoyage et la mise en peinture de postes Distribution Publique dégradés par des graffitis, tags ou affichage sauvage. Cette participation s'effectue au travers d'une mise à disposition partielle ou totale du matériel nécessaire à la mise en peinture. Les modalités de collaboration seront définies opération par opération.

Les conditions de mise en œuvre de ces actions seront déterminées en étroite collaboration avec l'équipe opérationnelle du GIP GPV et les services de la VILLE DE ROUEN qui solliciteront l'appui des structures d'insertion locales.

Une liste des opérations retenues sera dressée chaque année en commun entre EDF GDF, le GIP GPV et la VILLE de ROUEN.

Dans le cadre de la présente convention et afin de procéder à l'amélioration de l'esthétique des postes de distribution publique, EDF GDF se rapprochera de la Maison de l'Emploi et de la Formation de Rouen pour faire appel à des jeunes du quartier concerné, en recherche d'emploi ou à réinsérer. La Maison de la Justice et du Droit pourra assurer la mise en relation avec des structures en charge de jeunes condamnés à des TIG. Les modalités de collaboration seront définies opération par opération.

Après analyse sur le terrain, une commission partenariale recensera le nombre d'ouvrages à rénover et déterminera un programme d'intervention.

Un référent sera désigné de part et d'autres afin de garantir le suivi socio-éducatif d'une part et la sécurité des interventions techniques d'autre part.

Diverses solutions pourront être envisagées, allant du simple nettoyage à la réalisation de fresques (dans ce dernier cas au travers de conventions spécifiques). On recherchera, à chaque opération, à minimiser les coûts de façon à traiter le plus grand nombre d'ouvrages.

1.3 - Développer des actions délibérées de prévention, de solidarité, de lutte contre la précarité l'exclusion sociale et l'insécurité.

EDF GDF s'engage à renforcer ses actions dans les quartiers prioritaires du Grand Projet de Ville de manière à développer la médiation sociale, sensibiliser et former les intervenants sociaux, informer sur la sécurité et la maîtrise de la demande d'énergie.

1.3.1 - Mettre en place de nouveaux médiateurs

- La VILLE DE ROUEN et EDF GDF ont déjà réalisé, avec le service municipal de médiation présent sur les Hauts de Rouen, les bailleurs et LA POSTE, des rencontres entre médiateurs et agents intervenant sur ces quartiers, favorisant ainsi les échanges et permettant une meilleure connaissance des lieux et pratiques. Ces échanges seront poursuivis durant toute la période de la dite convention.

- Afin de développer une meilleure connaissance des populations rencontrant des difficultés sociales, le GIP GPV, la VILLE DE ROUEN et EDF GDF étudieront, avec des partenaires institutionnels ou d'autres partenaires (associations locales), la possibilité de mettre en place des médiateurs sortants (rencontre à domicile des clients en difficultés) afin de renouer avec eux le lien social et rechercher des solutions à leurs difficultés.

Cette action devra être réalisée de manière privilégiée à destination de clients en perte de contact ou dans un objectif de recherche de solutions pour les copropriétés dégradées.

EDF GDF participera au financement de ces médiateurs, ceux-ci pouvant être sous tout type de contrats aidés et intervenant sur des zones très ciblées des quartiers du Grand Projet de Ville (cf. § ci-après 1.3.2). Compte tenu du statut de ces médiateurs (contrats aidés), les parties veilleront à ce que ces emplois soient une première étape d'un parcours d'insertion socioprofessionnel cohérent.

1.3.2 - Maîtriser la consommation d'énergie

En 2003, la VILLE DE ROUEN et EDF GDF ont signé une convention de partenariat permettant de développer, via le recrutement par EDF GDF SERVICES NORMANDIE ROUEN de deux personnes en Contrat Emploi Solidarité, des activités de prévention et de médiation, notamment concernant la consommation d'énergie, en :

- facilitant la relation avec les agences EDF GDF,
- en donnant des informations aux personnes rencontrant des difficultés sociales, en lien avec les équipes des antennes du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de la VILLE DE ROUEN,
- en liaison avec les structures d'aide aux familles (CAF, groupements de consommateurs, associations diverses), les personnes en contrat CES organisent des expositions et des réunions d'information sur une meilleure maîtrise de l'énergie.

Un planning a été établi par chaque antenne du CCAS de la VILLE DE ROUEN pour mener une première série d'actions prioritairement sur les quartiers sensibles du Grand Projet de Ville.

EDF GDF propose un partage financier à égalité avec la VILLE DE ROUEN pour toute action de prévention ou de médiation menée d'un commun accord pour un montant plafonné à 2000 € sur un montant total de 4000 €, à amender en fonction des participations dédiées aux médiateurs prévus au paragraphe 1.3.1.

EDF GDF s'engage à organiser des expositions itinérantes sur la maîtrise de l'énergie au sein de diverses structures institutionnelles ou associations locales du territoire du Grand Projet de Ville dont par exemple :

- la Maison de l'Emploi et de la Formation,
- la Maison du Plateau au Châtelet,
- le Centre André Malraux de la Grand Mare,
- le Centre Social de la Sablière,
- la Maison de la Justice et du Droit,
- la future Agence Postale Communale des Sapins.

EDF GDF mettra en oeuvre des informations sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et la sécurité auprès des élèves des établissements scolaires situés sur les territoires du Grand Projet de Ville.

En 2005, ces animations en milieu scolaire destinées à sensibiliser les enfants et indirectement leurs parents aux économies d'énergie et à la sécurité domestique sont prévues dans les écoles primaires des quartiers en difficulté. La liste de ces écoles sera déterminée en lien avec la VILLE DE ROUEN (Direction de la Vie Scolaire) et le GIP GPV.

Une cohérence sera recherchée avec les actions déjà menées dans les écoles (sensibilisation à l'environnement, aux premiers secours ...) afin de pouvoir coordonner les interventions.

En fonction des résultats de cette expérimentation et en accord avec le Rectorat (notamment le correspondant réseau d'éducation prioritaire), cette action pourra être reconduite ou non les années suivantes.

1.3.3 - Aider à l'insertion

EDF GDF s'engage à organiser en interne chaque année une réunion d'information auprès de ses agents sur l'intérêt d'un bénévolat auprès d'associations intervenant par exemple :

- afin de favoriser l'accès à la lecture au sein des populations en difficultés,
- afin de favoriser le soutien à la scolarité,
- afin de développer le parrainage / l'accompagnement vers la création d'activités,
- et d'autres activités à déterminer.

sur la base des éléments communiqués par celles ci, la VILLE DE ROUEN ou le GIP GPV.

Gaz de France offre des places pour les jeunes issus des quartiers en difficultés pour assister au meeting annuel d'athlétisme Gaz de France – Paris Saint Denis au Stade de France. La VILLE DE ROUEN peut solliciter Gaz de France pour en bénéficier. La VILLE DE ROUEN s'engage alors à assurer la logistique de cette offre.

A la date de signature de la présente convention, Gaz de France offre a minima 50 places au meeting annuel d'athlétisme Gaz de France – Paris Saint Denis au Stade de France.

1.4 - Développer l'accès à l'emploi, le développement de l'emploi, le développement économique.

1.4.1 - Faire connaître les métiers en émergence – la création d'emploi

EDF GDF s'engage à participer à tout forum de l'emploi - ou manifestation équivalente – soutenu ou accompagné par la VILLE DE ROUEN ou le GIP GPV.

EDF GDF s'engagent à étudier toute autre proposition de la VILLE DE ROUEN ou du GIP GPV en lien avec les métiers en émergence – la création d'emploi (visite d'entreprise, salon de la sous traitance ...)

1.4.2 - Aider à la recherche d'emploi

Afin de faciliter l'insertion des jeunes dans le milieu professionnel, EDF GDF s'engage à favoriser l'accès des jeunes issus de ZUS à des stages scolaires ou des vacances d'été offerts par leurs structures.

En 2003, 4 jeunes issus de ZUS de l'agglomération de Rouen (dont 2 des Hauts de Rouen) ont ainsi travaillé dans une activité technique ou administrative au sein de structures d'EDF GDF.

A la date de signature de la présente convention, EDF GDF réserve a minima 5 vacances d'été ainsi que des stages scolaires au sein de ses structures.

Par ailleurs, afin d'accompagner la recherche d'emploi sur le territoire du Grand Projet de Ville, EDF GDF s'engage à communiquer ses offres d'emploi, de formations qualifiantes en alternance et de stages à la Maison de l'Emploi et de la Formation.

1.4.3 - Favoriser le développement économique

EDF GDF soutient l'action des associations (ADIE - Association pour le Droit à l'Initiative Economique, HAUTE NORMANDIE ACTIVE, ...) visant à aider et financer les porteurs de projets innovants notamment dans les quartiers sensibles.

Cette aide prend la forme d'une participation financière au fond régional de prêts d'honneur, la participation au Conseil d'Administration et Comité de sélection des projets ainsi que la mobilisation éventuelle de bénévoles pour aider ces associations.

A la date de signature de la présente convention, EDF GDF participe a minima à 15 000 € en tout au fond régional de prêts d'honneur (ADIE et HAUTE NORMANDIE ACTIVE) et à garantir la participation d'un représentant au Conseil d'administration et Comité de sélection de l'ADIE et de HAUTE NORMANDIE ACTIVE.

Par ailleurs, à la date de signature de la présente convention ,7 agents retraités d'EDF GDF participent à l'accompagnement de projets de création d'entreprise au sein des deux associations citées ci dessus.

EDF GDF s'engagent à étudier toute autre proposition du GIP GPV et de LA VILLE DE ROUEN en lien avec le développement économique (notamment programmes d'accompagnement à la création d'entreprises, en cours d'élaboration au sein du GIP GPV).

1.4.4 – Associer les sous traitants d'EDF GDF aux actions liées au développement de l'accès à l'emploi, au développement de l'emploi et au développement économique

S'agissant des actions liées au développement de l'accès à l'emploi, au développement de l'emploi et au développement économique, EDF GDF s'engage à promouvoir les actions menées en concertation avec la VILLE de ROUEN, le GIP GPV et l'ETAT auprès de ses sous traitants (y compris agences d'intérim) et à les encourager à s'associer à ces actions notamment s'agissant de l'insertion et de l'aide à l'emploi.

ARTICLE 2 - DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée prenant fin le 1er juillet 2007. Elle est susceptible d'être prolongée par avenant en fonction des évolutions de chaque partenaire.

Pour ce faire, un point d'étape sera réalisé aux dates anniversaires permettant d'apprécier la mise en œuvre des actions prévues, les résultats obtenus et d'ajuster les orientations autant que de besoin jusqu'au 1er juillet 2007.

ARTICLE 3 - FINANCEMENT

La participation financière d'EDF GDF au financement des opérations, démarches ou projets prévus à la présente convention sera réalisée dans la limite des dotations budgétaires qui leur seront localement attribuées par les instances nationales d'EDF et de Gaz de France en déclinaison de la convention nationale signée par le Ministre Délégué à la Ville et des présidents d'EDF et de Gaz de France en date du 6 décembre 2001.

Pour toutes les actions pour lesquelles la répartition des différents financements n'est pas spécifiée, EDF GDF, la VILLE de ROUEN, le GIP GPV et l'ETAT conviennent de préciser par avenant annuel à la présente convention, la nature et le montant des apports de chaque partie.

Des fiches actions sont rédigées annuellement et validées par les représentants de l'ETAT, la VILLE DE ROUEN, le GIP GPV et EDF GDF ayant délégation en la matière. Elles constituent, en appui de cette convention « cadre », la base concrète de descriptions des actions menées ou à mener. Elles intègrent, outre la description de l'action, les acteurs compétents et le calendrier retenu, la répartition des financements ainsi qu'une méthodologie de suivi quantitatif et qualitatif des actions menées (sur la base d'indicateurs partagés). Un modèle de fiche action est joint à la présente convention ainsi qu'un calendrier des premières fiches actions.

Le cas échéant, les actions seront engagées dans le cadre de partenariats spécifiques avec l'ETAT, la VILLE DE ROUEN et le GIP GPV qui définiront les obligations, notamment financières, de chaque partie dans le respect des termes de la présente convention.

L'ETAT, la VILLE DE ROUEN et le GIP GPV s'engagent à soutenir financièrement EDF GDF dans cette mise en œuvre. Les actions engagées localement seront éligibles notamment aux crédits déconcentrés de la Politique de la Ville dans le cadre du Contrat de Ville et du Grand Projet de Ville.

En outre, il sera fait appel aux divers dispositifs d'emplois aidés pour les structures de médiation projetées.

ARTICLE 4 - SUIVI ET EVALUATION DE LA CONVENTION

Le suivi et l'évaluation seront réalisés par une commission composée par :

- Le Sous-Préfet ou son représentant
- Le Maire de la Ville de Rouen ou son représentant,
- Le Président du GIP GPV ou son représentant,
- Le Directeur d'EDF GDF SERVICES NORMANDIE ROUEN ou son représentant, qui pourra être accompagné par d'autres représentants d'EDF ou de Gaz de France impliqués dans cette convention.

Cette commission procèdera chaque année à un bilan quantitatif et qualitatif des actions réalisées. Une évaluation de l'ensemble du programme sera réalisée au terme de la dernière année d'application de la présente convention.

Fait à Rouen, le ... / ... /
en 6 exemplaires

Pour l'ETAT

**Pour la VILLE DE
ROUEN**

Pour le GIP GPV

**Pour EDF et Gaz de
France**

Le Sous-Préfet

L'Adjoint au Maire

Le Président

Le Directeur

Convention EDF, Gaz de France, ETAT,
 Groupement d'Intérêt Public Grand Projet de Ville – GIP GPV de Rouen et VILLE DE ROUEN,
 portant sur la présence, la qualité des services et la participation au renouvellement urbain d'EDF et de Gaz
 de France dans les quartiers relevant de la Politique de la Ville

	FICHE ACTION n°	Date :	XX-XXX-2004
Thème :			
Rappel références convention :			
Action :	<i>(Descriptif)</i>		
	<i>(Acteurs de la convention mobilisés dont acteur responsable de l'action)</i>		
	<i>(Autres participants)</i>		
	<i>(Calendrier)</i>		
	<i>(Répartition des financements)</i>		
	<i>(Indicateurs d'évaluation et de suivi)</i>		
	<i>(Divers)</i>		
Signataires :	Pour l'ETAT	Pour la VILLE DE ROUEN	Pour le GIP GPV Pour EDF et Gaz de France
Fiche annexée à la convention le : XX-XXX-2004			

CALENDRIER DES FICHES ACTIONS – Version 1 du 4 novembre 2004

- Fiche action n°1 : Activités de nettoyage et de lutte contre les graffitis sur les postes de distribution publique (action 1.2.4. Améliorer l'environnement - 1^{er} alinéa) – Rédaction et validation avant le 31 décembre 2004

- Fiche action n°2 : Chantiers d'insertion ou socio-éducatifs (action 1.2.4. Améliorer l'environnement - 3^{ème} alinéa) – Rédaction et validation avant le 31 décembre 2004

- Fiche action n°3 : Mise en place de médiateurs (action 1.3.1. Mettre en place de nouveaux médiateurs - 2^{ème} alinéa) – Rédaction et validation avant le 1^{er} mars 2004

- Fiche action n°4 : Modalités pratiques des aides à l'insertion (action 1.3.3. Aider à l'insertion - 1^{er} alinéa) – Rédaction et validation avant le 31 décembre 2004

- Fiche action n°5 : Modalités pratiques des expositions itinérantes (action 1.3.2. Maîtriser la consommation d'énergie - 3^{ème} alinéa) – Rédaction et validation avant le 31 décembre 2004